

COMMUNE DE SOLEYMIEUX

Conseil municipal du 28 mars 2022

Session ordinaire

Présents : RONZIER Julien, DUMAS Jean Marc, DETHY Annie, DAMEZET Jérôme. SOUBEYRAND Daniel, QUATRESOUS Christian, FAURE Sophie, POYET Manon, BOUTTE Thérèse, MONTET Frédéric.

Secrétaire de séance : Sophie FAURE

Absent excusé: POYET Mathieu.

Ordre du jour

- Approbation du dernier compte-rendu
- **Finances**
 - Vote du Compte administratif 2021
 - Vote du Compte de gestion 2021
 - Vote du budget 2022
 - Vote des taxes
 - Passage à la M57
 - Remise sur le loyer d'un locataire
 - Tarifs salle des fêtes pour le club rencontre et loisirs
- **Personnel communal**
 - Revalorisation de la participation employeur pour la prévoyance
- **Divers**

Approbation du compte-rendu du 21 février 2022 à l'unanimité des membres présents.

Finances

Vote du compte administratif 2021 et du compte de gestion 2021

Madame la 1^{ère} Adjointe présente le compte administratif 2021.

Madame la 1^{ère} Adjointe explique que le compte administratif est identique au compte de gestion. Le compte administratif étant tenu par l'ordonnateur et le compte de gestion par le comptable et ils se doivent d'être identiques.

		Dépenses	Recettes
Réalizations de l'exercice 2021	Fonctionnement	383 820.66€	424 347.09€
	Investissement	168 626.37€	78 829.48€

	Résultat 2021	Résultat antérieur reporté au BP 2022
Fonctionnement	+ 40 526.51€	+ 535 883,00€
Investissement	- 89 796.89€	-12 146.67€

Le compte administratif est approuvé avec 9 voix pour et 1 abstention.

Le compte de gestion est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Vote du budget 2022

Madame la 1^{ère} Adjointe présente le budget 2022 :

Dépenses de Fonctionnement 2022 :

	Proposition 2021
011- Charges à caractère général	403 434.00
012- Charges de personnel	147 450.00
014 - Atténuations de produits	15 817.00
065 – Autres charges gestion courante	191 879.00
066 - charges financières	10 000.00
067 – Charges exceptionnelles	2 000.00
022 – Dépenses imprévues Fonctionnement	5 000.00
023 – Virement à la section d'investissement	7 121.00
068 – Dotations aux amortissements et provisions	1 000.00
042 – Opérations d'ordre entre section	29 048.00
TOTAL	812 749.00€

Recettes de Fonctionnement 2022 :

	Proposition 2021
013 – Atténuations de charges	700.00
70- Produits des services	13 000.00
73 – Impôts et taxes	188 200.00
74 – Dotations et participations	109 094.00
75 – Autres produits gestion courante	40 000.00
77 – Produits exceptionnels	10 500.00
042– Opérations d’ordre entre section	22 363.00
002 - Résultat reporté	428 892.00€
TOTAL	812 749.00€

Le fonctionnement est équilibré en dépenses et en recettes à 812 749.00€

Une affectation du résultat pour 2022 est nécessaire de 106 992.00€ au C/1068. Ce montant est pris sur le résultat antérieur de fonctionnement soit :

535 883.00€ - 106 992.00€ = 428 891.33€ au Compte 002 Résultat reporté en fonctionnement pour 2022.

Dépenses d’investissement 2022

	Proposition 2021 avec RAR
204 – Subvention d’équipement versées	15 622.00€
16 - Remboursement d’emprunt	53 000.00€
040 – Opérations d’ordre entre sections	22 363,00€
020- immobilisation incorporelles	15 691.00€
021- Immobilisations corporelles	70 447.00€
023 – Immobilisations en cours	99 307.00€
001 – Résultat reporté	12 147.00€
TOTAL avec RAR (reste à réaliser)	288 577.00€

Recettes d’investissement 2022

	Proposition 2021
1068 – Affectation de résultat	106 992.00€
10 - Dotations fonds divers	128 000.00€
13 – Subventions	17 416.00€
16 – Emprunts et dettes	2 000,00
040 – Opérations d’ordre entre sections	27 048.00€

041 – Opérations patrimoniales	
002- Virement à la section d'investissement	7 121.00€
TOTAL + RAR (reste à réaliser)	288 577,00

L'investissement est équilibré en dépenses et en recettes à 288 577.00€

Programme d'investissement dépenses 2022.

Programme 2022	RAR 2021	Proposition 2022
278 – PC Mairie	663,00	
286 – Registre d'Etat Civil		1 000.00€
300 - Logiciel magnus	691,00€	
303 - Eclairage centre bourg	15 000,00€	
309 - Divers	2 672.00€	
311 - Adressage commune	1 000,00€	
332 - Ad'Ap	8 337,00€	
336 - Grille d'affichage hameaux	5 000,00€	
337 – Table de pique-nique		2 000.00€
339 – Travaux église	10 244.00€	
340 – Matériel portatif agent technique	512.00€	1 000.00€
341 - Lavoir	3 410.00€	
343 – Maison Chassagneux	42 316.00€	
344 – Salle des fêtes	5 000.00€	25 000.00€
345 – Ecole Pc portable		1 600.00€
346 – Eclairage Ecole		16 000.00€
347 - Epareuse		3 500.00€
348 – Cour école		35 500.00€
349 – Benne tracteur		5 000.00€
TOTAL	94 845.00€	90 600,00€

Le budget 2022 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Vote des taxes d'imposition

Madame la 1^{ère} Adjointe rappelle les taux concernant les taxes du foncier bâti et du foncier non bâti afin que chaque membre du conseil puisse donner son avis :

- Taux du Foncier bâti : 14,79 % (+15,30 % département) soit 30,09 %
- Taux du Foncier non bâti : 50,51 %
- Taxes non augmentées depuis 2018
- Taux moyen foncier bâti National : 37,72 % et Départemental : 37,84 €

Madame la 1^{ère} Adjointe informe les membres du Conseil Municipal que cette année il y aura au niveau nationale une augmentation de 3.40% des bases.

Madame la 1^{ère} Adjointe propose une augmentation de 2 % du taux du foncier bâti : on passerait à 30,69 % (contre 30,09 %), ce qui représente un gain d'environ 3.800 € pour la commune soit environ 10 € annuel par foyer.

Elle souligne :

-Qu'il est aussi nécessaire de prendre en considération nos projets futurs car les excédents de fonctionnement nous permettent les investissements futurs.

-Que pour l'obtention de certaines subventions, l'effort fiscal communal est aussi pris en compte et que pour les prêts notre budget de fonctionnement est étudié par les banques.

Un débat est donc engagé, les membres du conseil sont conscients de toutes les augmentations que les habitants, vont devoir supporter cette année : taxe d'ordures ménagères, eau, assainissement, énergies...qui ne sont pas de leur fait.

Le résultat du vote est le suivant : 3 voix pour l'augmentation, 7 contre.

Les taxes ne seront donc pas augmentées cette année par le conseil Municipal de Soleymieux.

Passage à la M57

Le passage à la nomenclature M57 sera obligatoire pour le 1^{er} janvier 2024, mais nous avons la possibilité d'anticiper le passage au 1^{er} janvier 2023 pour donner suite à l'avis favorable du Trésor Public.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- APPROUVE la mise en place de la nomenclature M57 abrégée à compter du 1^{er} janvier 2023.

Remise sur le loyer d'un locataire

Monsieur le Maire explique que nous avons un appartement F4 disponible depuis le 17 janvier 2021 sans revenue de loyer pour la commune. Des jeunes souhaitent prendre l'appartement au 1^{er} mars 2022 mais il manquait d'agencement à l'intérieur (plan de travail, meubles de cuisine ...), il y avait aussi des travaux à faire dans l'appartement.

Monsieur le Maire propose de faire une remise sur le loyer du mois de mars 2022 pour un montant de 519.56€ en échange des travaux et l'ajout d'agencement dans la cuisine qui restera au moment de leur départ de l'appartement.

La remise sur le loyer pour l'appartement F4 au 1^{er} étage du Soleym' est approuvé avec 9 voix pour et 1 abstention.

Tarif salle des Fêtes

Monsieur le Maire a reçu une demande du Club Rencontres et Loisirs pour une baisse du prix de la location de la salle des fêtes.

Actuellement le montant de la location hebdomadaire de la salle est de 11€, ils doivent aussi rendre la salle propre après utilisation. Monsieur le Maire, rappelle que le siège social de l'association ne se trouve pas sur notre commune.

Il propose de fixer le prix à 8€ par jeudi à partir du 1^{er} janvier 2022 et ce jusqu'au travaux de la salle des fêtes.

Le tarif pour l'association Rencontres et Loisirs à 8€ par jeudi est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Personnel communal

Prévoyance

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil que les agents de Soleymieux ont le droit à une participation de la commune pour la prévoyance à hauteur de 25€ par mois et par agent depuis 2019.

Il explique aussi qu'il ne reste pas grand-chose à charge pour chaque agent de la commune et propose au conseil municipal de prendre en charge à 100% la prévoyance des agents de la commune à compter du 1^{er} janvier 2022.

La prise en charge à 100% au 1^{er} janvier 2022 est approuvée à l'unanimité des membres présents.

Divers

L'association NMSB qui organise la traditionnelle fête patronale sur le dernier week end de juillet, souhaite cette année faire un évènement sur un seul jour, le samedi. Elle a sollicité les élus de la commune pour que cette dernière fournisse le feu d'artifice. Après avoir échangés, les élus considérant, que cette année, la fête étend réduite à un seul jour le samedi et que le feu d'artifice était offert pour la soirée familiale qui se déroulait le dimanche soir, ils ne souhaitent pas le financer. Cependant l'apéritif sera offert le samedi midi pour le pique-nique tiré du sac.

Des travaux de renforcement de réseau électrique vont avoir lieu sur la route des Chômes. Il apparaît nécessaire de modifier l'éclairage public qui utilise en outre le poteau électrique qui va être supprimé. Ces travaux seront financés par l'enveloppe voirie investissement de Loire Forez Agglo.